



Avocat prive contre enteprise en liquidation

Par **LepauvreLoic**, le **22/03/2011** à **00:47**

Suite a une simple histoire de garantie non honoree, j ai ete amene a engager des poursuites contre un gerant de SARL.

L affaire ayant traine plusieurs mois, la societe en question a depose le bilan avant que le jugement en ma faveur ait ete rendu.

Le liquidateur, qui n est autre que l ancien gerant de la societe en question decide de faire appel.

Depuis ce jour, mon avocat a complètement change d'attitude et fait preuve d une grande désinvolture, au point que je doute de sa déontologie:

En effet, si l appel abouti et que la société gagne, je devrais payer les frais de justice, y compris les honoraires de mon avocat. Si par contre je gagne, les honoraires de mon avocat devrais etre paye par l autre partie, qui est en liquidation et donc insolvable. Mon avocat serais probablement pas paye.

Pensez vous que je doive changer d'avocat (le nouveau risquant lui aussi de faire passer ses interets avant les miens)?

Dans le cas d un appel, puis je demander un avocat comis d office (dont la remuneration ne dependrait pas du resultat du proces) ?

Dans ce cas la, a qui m adresser ?

Merci beaucoup pour l aide que vous voudrez bien me porter, cette petite affaire commence a devenir terriblement difficile pour moi...